

Séance ordinaire du 13 mai 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 13 mai 2024 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2024-05-13-089

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2024
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'avril 2024
- 0-5 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
 - A- Patinoire et pavillon – Lumières
 - B- Programme – Emplois d'été Canada

- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2024
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de d'avril 2024
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 avril 2024
- 100-7 Règlement 2024-356 – Dépôt du certificat de la tenue de registre
- 100-8 Adjointe aux ressources – Résultats de l'appel de candidatures
- 100-9 Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE et PPA-ES

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Comité municipal en sécurité publique
 - A- Acquisition de fournitures incendie
 - B- Congrès AGSICQ – Inscription
 - C- Permis – Classe 4A – Remboursement des frais
 - D- Fournitures plus utilisées – Vente aux enchères
- 200-3 Tour de communication – Transfert de propriété

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Comité municipal en voirie
 - A- Pont – Post Creek – Travaux d'asphaltage
 - B- Virée municipale – Utilisation terrain – Demande de remboursement
 - C- Demande d'un citoyen – Autorisation pour traverser tuyau d'eau

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Rapport de l'inspecteur municipal
 - B- Comité municipal en hygiène
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
 - A- Entente financière avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ)
- 400-5 Association de lacs
- 400-6 BOU-2024-02 – Résultats de la demande de prix – Vidange des boues de fosses septiques

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

- 500-1 Entente de services aux personnes sinistrées – Société canadienne de la Croix-Rouge – 2024-2026

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'avril 2024
- 600-3 Demande de dérogation mineure – 2024-001 – 76 Rivière-Gatineau Nord – 83050-4819-95-6173
- 600-4 Adoption du deuxième projet de règlement 2024-355 – Règlement modifiant le règlement numéro 85 pour y ajouter s5 dans la zone U-206
- 600-5 Chemin des Épinettes - Officialisation

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Comité municipal en culture
- 700-2 École de rang 2024
 - A- Horaire 2024
 - B- Préposée à l'accueil
- 700-3 Comité des loisirs de Bouchette – Demande – Période estivale 2024

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024

M.B. 2024-05-13-090

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2024

M.B. 2024-05-13-091

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2024, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'avril 2024

0-5 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Installation de balançoire sur la rue Lecompte
- Roulottes en infraction
- Présence de myriophylle à épis
- Roulotte transformée en chalet
- Inspection des berges
- Lavage de bateaux
- Descente de bateaux
- Dépliants informatifs
- Asphalte à réparer

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

A – Patinoire et pavillon – Lumières

M.B. 2024-05-13-092

Considérant la résolution M.B. 2024-02-12-037 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 12 février 2024;

Considérant qu'il est important à court terme d'améliorer l'éclairage extérieur près de la patinoire, du parc des jeux et du pavillon;

Considérant les demandes de prix effectuées par le personnel municipal;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour retenir les services d'un électricien pour procéder à l'installation de lumières extérieures à la patinoire afin d'améliorer la sécurité à cet endroit. Il est aussi résolu de procéder à l'installation de prises supplémentaires à l'intérieur de la patinoire, prises nécessaires lorsque des activités sont organisées sur la patinoire. Des crédits d'une somme approximative de 7 000\$ en provenance du poste budgétaire « Entretien infrastructures » permettront de réaliser cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

B – Programme – Emplois d'été Canada

M.B. 2024-05-13-093

Considérant la résolution M.B. 2023-12-11-251 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 11 décembre 2023;

Considérant la demande de financement déposée par la directrice générale dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2024 »;

Considérant la réponse positive reçue suite au dépôt de la demande de subvention, soit une personnes pour des travaux municipaux et une manœuvre des travaux publics et ce, pour une période de 8 semaines.

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour lancer un appel de candidatures pour ces deux postes.

Adoptée à l'unanimité

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2024-05-13-094

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 30 avril 2024, pour un montant total de 10 559.48 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2024

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2024 est déposé pour information aux membres du conseil.

M.B. 2024-05-13-095

Considérant la résolution M.B. 2024-03-13-044 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 13 mars 2024;

Considérant les crédits budgétaires prévus au budget 2024 pour des travaux en voirie;

Considérant les travaux en voirie effectués jusqu'à présent et les travaux à venir;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de débloquer la somme de 180 000 \$ pour la réalisation des travaux de voirie.

Adoptée à l'unanimité

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

Aucun virement à approuver.

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de d'avril 2024

M.B. 2024-05-13-096

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2024 pour un montant total de 248 977.53 \$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 avril 2024

M.B. 2024-05-13-097

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 avril 2024 pour un montant de 248 977.53 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Règlement 2024-356 – Dépôt du certificat de la tenue de registre

Note au procès-verbal

La directrice générale et greffière-trésorière, Claudia Lacroix, a déposé le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et ce, pour le règlement d'emprunt 2024-356.

100-8 Adjointe aux ressources – Résultats de l'appel de candidatures

M.B. 2024-05-13-098

Considérant la résolution M.B. 2024-03-13-048 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 13 mars 2024;

Considérant l'appel de candidatures lancé par la directrice générale pour combler le poste d'adjointe aux ressources;

Considérant les entrevues réalisées par le comité de sélection, comité formé des membres suivants : le maire Steve Lefebvre, le conseiller Jean Daoust et la directrice générale Claudia Lacroix;

Considérant la recommandation émise par les membres du comité de sélection;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de procéder à l'embauche de madame Cindy Céré au poste d'adjointe aux ressources et ce, selon les conditions convenues. Une période de probation de 3 mois s'applique à cette embauche.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le maire tient à remercier les personnes qui ont postulé, de très bons candidats ont été rencontrés.

100-09 Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE et PPA-ES

M.B. 2024-05-13-099

Considérant la correspondance reçue du député de Gatineau, Robert Bussière, concernant sa recommandation en lien avec le programme d'aide à la voirie locale, volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) de même que pour le volet projets particuliers d'amélioration d'envergure (PPA-ES);

Considérant que les membres du conseil désirent déposer une demande de subvention dans le cadre de ces deux programmes;

Considérant que la recommandation du député sera pour une somme de 24 000\$ comme aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PAVL-PPA-CE);

Considérant que la recommandation du député sera pour une somme de 19 600\$ comme aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PAVL-PPA-ES);

Considérant les discussions tenues par des membres du comité municipal en voirie;

Considérant que la recommandation émise par les membres du comité municipal en voirie lors du comité tenu le 1^{er} mai 2024;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour réaliser des travaux d'amélioration sur le chemin Richard afin de corriger une problématique sur une section de ce chemin,

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'entériner l'envoi par la directrice générale des formulaires pour des demandes de subvention dans le cadre des programmes PPA-CE et PPA-ES et ce, pour des travaux d'amélioration du chemin Richard.

Adoptée à l'unanimité

Travaux sur le chemin Richard

M.B. 2024-05-13-100

Considérant les travaux à réaliser sur le chemin Richard;

Considérant l'ampleur des travaux de voirie à réaliser en 2024;

Considérant que les membres du conseil désirent retenir les services d'une ressource externe qui agira en tant que chargé de projet et superviseur des travaux à effectuer sur le chemin Richard;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu de donner un mandat à la directrice générale pour retenir les services d'une personne externe qui agira comme chargé de projet et ce, pour les travaux à réaliser sur le chemin Richard.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d'avril 2024.

200-2 Comité municipal en sécurité publique

A- Acquisition de fourniture incendie

M.B. 2024-05-13-101

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur du service incendie;

Considérant que les montants inscrits au budget 2024 pour ces dépenses;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Steve Millar, il est résolu de procéder à l'acquisition de : 4 boyaux de 50 pieds, de 2 appareils respiratoires et de 8 paires de gants et ce, pour le service incendie.

Adoptée à l'unanimité

B- Congrès AGSICQ – Inscription

M.B. 2024-05-13-102

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser le pompier Pascal Saumure à participer au congrès 2024 de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ). Ce congrès se tiendra à Gatineau et ce, du 1^{er} au 4 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

C- Permis – Classe 4A – Remboursement des frais

M.B. 2024-05-13-103

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de rembourser les frais pour les pompiers volontaires qui vont obtenir la classe 4A, classe nécessaire à la conduite d'un camion incendie.

Adoptée à l'unanimité

D- Fourniture plus utilisées – Vente aux enchères

M.B. 2024-05-13-104

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser la vente aux enchères des fournitures qui ne sont plus utilisées par le service incendie.

Adoptée à l'unanimité

200-3 Tour de communication – Transfert de propriété

M.B. 2024-05-13-105

Considérant que Réseau Picanoc.net désire démanteler leur installation située sur le Centre municipal;

Considérant que nos équipements de communication sont attachés à cette tour;

Considérant que Réseau Picanoc.net est d'accord pour nous céder la tour et ce, pour une somme de 1\$;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolution d'autoriser la directrice générale, Claudia Lacroix, à signer l'acte de transfert de propriété de la tour du Réseau Picanoc.net, acte de vente à 1\$.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois d'avril 2024.

300-2 Comité municipal en voirie

A – Pont du Post Creek – Travaux d'asphaltage

M.B. 2024-05-13-106

Considérant l'état de la surface de roulement sur le pont P-02951, pont situé sur le chemin de la Rivière-Gatineau nord, pont du Post Creek;

Considérant que ce pont passe au-dessus de la décharge du Grand Lac rond et délimite le territoire de la municipalité de Bouchette et celui de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

Considérant que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, par sa résolution 2024-01-R1266 adoptée en janvier 2024, s'est engagée à défrayer 50% du coût des travaux de réparations sur la surface de roulement;

Considérant la demande de prix effectuée par le directeur des travaux publics, Stéphane Patry et ce, auprès de Construction Michel Lacroix inc. ;

Considérant que le prix obtenu est de 18 500\$ plus taxes pour les travaux énumérés au résumé du comité municipal en voirie tenu le 1^{er} mai 2024;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'octroyer contrat à Construction Michel Lacroix inc. pour des travaux de réfection du pavage de la surface de roulement du pont Post Creek et ce, pour une somme de 18 500\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

B - Virée municipale – Utilisation terrain – Demande de remboursement

M.B. 2024-05-13-107

Considérant la correspondance reçue relativement à l'utilisation d'un terrain privé;

Considérant que lors des discussions intervenues entre les deux parties, le tout était offert de façon gratuite;

Considérant que lors des deux dernières années, la municipalité n'a pas vraiment utilisé le terrain concerné dans la demande;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour répondre négativement à la demande de remboursement visant l'utilisation d'un terrain à des fins de virée municipale.

Adoptée à l'unanimité

C – Demande d'un citoyen – Autorisation pour traverser tuyau d'eau

Notes au procès-verbal

Le maire, Steve Lefebvre, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement du sujet suivant (300-2C).

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, préside la séance pour le traitement du sujet suivant (300-2C)

M.B. 2024-05-13-108

Considérant la demande d'un citoyen propriétaire d'une propriété située sur le chemin de la Carpe, au numéro civique 33;

Considérant que ladite propriété est séparée par une section du chemin municipal, le chemin de la Carpe;

Considérant que le citoyen désire faire passer un tuyau d'approvisionnement en eau en dessous du chemin municipal;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de répondre positivement à la demande et de permettre au propriétaire de la propriété ayant comme adresse civique le 33 chemin de la Carpe et portant les cadastres les 4 740 326 et 5 147 875 de procéder à l'installation d'un tuyau d'eau qui va passer sous le chemin de la Carpe. Il est de plus résolu que les coûts des travaux sont à la charge du citoyen et que les travaux soient faits selon les règles de l'art sous la supervision du directeur des travaux publics. Des photos prises par le citoyen devront être remises au dossier de propriété du citoyen. La municipalité n'est aucunement responsable advenant un bris à son installation ou lors de l'exécution de travaux de voirie municipale.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le maire, Steve Lefebvre, reprend son siège à la table du conseil et à la présidence de la séance.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois de d'avril 2024 concernant l'usine d'épuration.

B- Comité municipal en hygiène

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable

Note au procès-verbal

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d'avril 2024.

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques

A- Entente financière avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

M.B. 2024-05-13-109

Attendu que la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la **Loi** ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

Attendu que l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

Attendu que le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le **Règlement** ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

Attendu que ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

Attendu que l'Organisme signataire est partie à un contrat sur la collecte et le transport de matières résiduelles prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024;

Attendu que l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone qui est partie à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal ou de cette communauté pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, fournis entre le 1^{er} janvier 2025 et la date de fin dudit contrat;

Attendu que certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1^{er} janvier 2025;

Attendu qu'il y a lieu pour les Parties de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1^{er} janvier 2025 par une entente financière;

Attendu que ÉEQ a identifié l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application ;

Attendu que des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et l'Organisme signataire en vue de la conclusion d'une telle entente ;

Attendu que le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente financière;

Attendu que l'entente financière est soumise aux membres du conseil;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu :

D'accepter les termes de l'entente financière soumise aux membres du conseil, lesquels font partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le maire, Steve Lefebvre et la directrice générale, Claudia Lacroix à signer l'entente financière avec Éco Entreprises Québec;

Adoptée à l'unanimité

400-5 Association de lacs

400-6 BOU-2024-02 – Demande de prix – Vidange des boues septiques

M.B. 2024-05-13-110

Considérant la demande de prix effectuée par la directrice générale, pour le contrat BOU-2024-02 auprès de l'entreprise locale et ce pour la vidange des boues de fosses septiques;

Considérant l'offre déposée par l'entreprise;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'octroyer le contrat BOU-2024-02, contrat de service de vidange, de collecte et de transport des boues septiques pour les deux prochaines années, 2024 et 2025 à « Les Entreprises septiques L.M. » et ce, selon les prix soumis.

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

500-1 Entente de services aux personnes sinistrées – Société canadienne de la Croix-Rouge – 2024-2026

M.B. 2024-05-13-111

Attendu que les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et la Loi sur les cités et villes ;

Attendu que les villes doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

Attendu que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix- Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

Attendu que la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

Attendu que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

Attendu que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

Attendu la résolution numéro M.B.2020-02-03-141 adoptée lors de la séance du 3 février 2020 autorisant la signature d'une entente de trois ans se terminant le 16 juin 2023 ;

Attendu la résolution numéro M.B.2023-05-08-118 adoptée lors de la séance du 8 mai 2023 autorisant la signature d'une entente pour une année supplémentaire se terminant le 16 juin 2024 ;

Attendu la volonté de la Municipalité de Bouchette et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente ;

Attendu que la contribution de la Municipalité de Bouchette passera à 225\$ par année pour une période de 3 ans, soit entente de 2 ans avec un renouvellement d'un an ;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'autoriser le maire, Steve Lefebvre, et la directrice générale, Claudia Lacroix, à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de 3 ans (2 ans et un renouvellement d'un an) à compter de la date du 16 juin 2024. Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à émettre les chèques à chaque année de cette entente en paiement de la contribution annuelle établie par l'entente.

Adoptée à l'unanimité

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'avril 2024

Note au procès-verbal

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'avril 2024 sont déposées.

600-3 Demande de dérogation mineure – 2024-001 – 76 Rivière-Gatineau Nord – 83050-4819-95-6173

M.B. 2024-05-13-112

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la propriété sise au 76, chemin de la Rivière-Gatineau Nord, propriété située en zone à vocation « agricole »;

Considérant que cette demande concerne la construction d'une galerie et d'un balcon à l'intérieur de la marge avant;

Considérant que la réglementation applicable pour la construction d'une galerie, *article 6.3.1.2 et article 6.2.1.2 du règlement 85*, stipule que la marge avant à respecter est de 12 mètres;

Considérant que la construction de la galerie et du balcon aura un empiètement dans la marge avant de 2.42m;

Considérant qu'il y a quelques années, une galerie recouverte d'un toit était présente au même emplacement;

Considérant que par suite de travaux de rénovation, la galerie n'a pas été reconstruite;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont qualifié cette demande déposée comme étant une demande mineure;

Considérant la recommandation favorable émise par les membres du comité consultatif d'urbanisme visant l'acceptation de la demande déposée;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 76, chemin de la Rivière-Gatineau Nord, à savoir la construction d'une galerie qui aura un empiètement de 2.42m dans la marge avant et d'un balcon au 2^e étage qui aura le même empiètement dans la marge avant.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Adoption du deuxième projet de règlement 2024-355 – Règlement modifiant le règlement numéro 85 pour y ajouter l'usage s5 dans la zone U-206

M.B. 2024-05-13-113

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette adoptait le 2 juillet 2002 le règlement numéro 183 modifiant le règlement de zonage numéro 85 et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi ;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent procéder à une modification des usages permis à l'intérieur de la zone U-206 ;

ATTENDU QUE comme mentionné au règlement numéro 85, les usages permis dans la zone U-206 sont :

c9 Services professionnels
h1 Habitation unifamiliale isolée
h4 Habitation bi familiale isolée
h14 Habitation mixte

ATTENDU QUE l'usage s5, service public utilitaire, est nécessaire pour la construction d'un centre de voirie ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Lamoureux, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 12 février 2024 afin de modifier le règlement de zonage numéro 85 pour y ajouter l'usage s5 à la zone U-206 ;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement 2024-355 a été adopté par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024 ;

ATTENDU QU' une assemblée publique aux fins de consultation s'est tenue le lundi 13 mai 2024 à 18h45 ;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2024-355 modifiant le règlement numéro 85 comme suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 L'usage « Centre de voirie » provenant de la classe d'usage s5, service public utilitaire, est autorisé spécifiquement dans la zone U-206.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi.

Deuxième projet de règlement adopté à la séance ordinaire de conseil tenue le 13 mai 2024

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Greffière-trésorière

Adoptée à l'unanimité

600-5 Chemin des Épinettes – Officialisation

M.B. 2024-05-13-114

Considérant la nomination d'un nouveau chemin privé dans le secteur du Grand Lac rond;

Considérant la consultation effectuée auprès de la propriétaire du terrain sur lequel se situe ledit chemin;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour entreprendre les procédures visant l'officialisation à la commission de toponymie du Québec du nom de chemin des « Épinettes ».

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Comité municipal en culture

Gazébo

M.B. 2024-05-13-115

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de retenir les services de Pur Patio pour la réalisation d'un plan pour la construction du gazébo qui sera situé au parc de la Chasse galerie à l'entrée sud de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

700-2 École de rang 2024

A- Horaire 2024

M.B. 2024-05-13-116

Considérant la demande de la représentante du comité de la Petite école de rang;

Considérant que cette demande concerne une modification d'horaire pour l'ouverture de la petite école de rang;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'horaire d'ouverture suivante de la Petite école de rang et ce, pour la période estivale 2024 :

La petite école de rang sera ouverte du mercredi au dimanche de 11h à 16h et les lundis relatifs aux congés de : fête nationale, fête du Canada, fête de l'Ontario et la fête du Travail.

Adoptée à l'unanimité

B- Préposée à l'accueil

M.B. 2024-05-13-117

Considérant que la préposée à l'accueil qui était ne poste l'an passé est disponible et intéressée à occuper le même poste cette année;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Marc Poirier, il est résolu de procéder à l'embauche de Manon Latourelle au poste de préposée à l'accueil à la petite école de rang pour la période estivale 2024.

Adoptée à l'unanimité

700-3 Comité des loisirs de Bouchette – Demande – Période estivale 2024

M.B. 2024-05-13-118

Considérant la demande reçue du Comité des loisirs de Bouchette;

Considérant que le Comité des loisirs est responsable de la tenue des activités estivales de style camp de jour et ce, depuis plusieurs années;

Considérant que le Comité des loisirs a déposé, comme d'habitude, des demandes de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2024;

Considérant que pour 2024, une seule subvention pour un animateur leur a été octroyée;

Considérant la demande reçue du Comité des loisirs de Bouchette;

Considérant qu'avec un seul animateur, les activités estivales ne pourront se tenir;

Considérant que ces activités sont essentielles selon les membres du conseil pour la population de Bouchette;

Considérant qu'au budget 2024, une somme supplémentaire de 5 000\$ a été octroyée au Comité des loisirs et ce, pour que le comité puisse embaucher un coordonnateur à temps plein pour la période estivale;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de répondre positivement à la demande du Comité des loisirs afin de financer la partie manquante à l'embauche de deux animateurs et d'un coordonnateur pour la tenue des activités estivales de style camp de jour pour les jeunes de Bouchette. Cette somme se chiffre à environ 6 500\$. Les crédits proviendront du poste « Activités ».

Note au procès-verbal

Il est aussi prévu que des levées de fonds soient organisées afin d'absorber une partie de cette dépense de 6 500\$; tels le lave-auto organisé annuellement par les membres de la brigade incendie et les profits du bar lors de la fête nationale

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 École du Cœur-de-la-Vallée

Note au procès-verbal

Comme à chaque année, des bourses seront remises aux finissants du 5^e secondaire et ce, selon les critères habituels.

800-2 Fondation Jean-Claude Branchaud – Demande de contribution pour l’encan virtuel

M.B. 2024-05-13-119

Considérant que le Comité des loisirs de Bouchette a déjà bénéficié d’une somme d’argent en provenance de la Fondation Jean-Claude Branchaud pour un projet d’installation d’un module de jeux au profit des enfants;

Considérant que la fondation permet la réalisation de projets qui améliorent la vie des enfants;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de répondre positivement à la demande de contribution de la Fondation Jean-Claude Branchaud et de contribuer à leur événement pour une somme de 200\$.

Adoptée à l’unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Camp de jour
- Gazébo
- Entente Croix-Rouge
- Endroit du congrès AGSICQ
- Frais classe 4A

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2024-05-13-120

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h35.

Adoptée à l’unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière